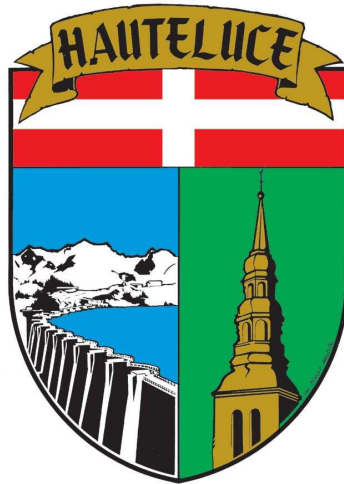


**Commune de**



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU**

**SEANCE du 2 OCTOBRE 2009**

**Présences au Conseil Municipal**

L'an deux mille neuf, le 02 octobre, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

Date de la convocation	28 septembre 2009
Nombre de conseillers municipaux en exercice	14
Nombre de Conseillers municipaux présents	10

**Présences**

Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ.  
Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Joël BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Léon GROSSET JANIN, Franck PICHOL-THIEVEND, Jean-Pierre SPECIA.

**Représentés**

Evelyne Provinsial procuration à Franck PICHOL-THIEVEND  
Alain VIARD procuration à Patrick CUVEX-COMBAZ  
Xavier DESMARETS procuration à Mireille GIORIA

**Excusés**

Monsieur Lionel BOCHET  
Madame Sylvie CAGNARD

**Secrétaire de séance :**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes  
Monsieur Jean Pierre SPECIA a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures**

**Objet**

Approbation du compte rendu de la séance du 02 septembre 2009.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à

- **APPROUVER** le compte rendu du Conseil Municipal du 02 octobre 2009

**Intervention**

*Monsieur Grosset-Janin Léon, énonce : « je ne suis pas d'accord avec la rectification qui a été apportée sur le compte rendu du mois de septembre sur mon absentéisme aux réunions de la Communauté de Communes du Beaufortain. En effet, j'ai apporté le témoignage contraire»*

**Amendement**

**Adoption**

Correction sera apportée au compte rendu de la séance du 02 septembre 2009, en l'absence d'observations, Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Conseillers présents :	10	Ayant voté pour:	13
Conseillers représentés :	3	Ayant voté contre :	0
		S'étant abstenu :	0

## TRAVAUX

### Enrobés :

L'adjoint en charge des travaux donne une situation de l'avancement des chantiers

### Salle Ducis :

La Société Versant Bois à terminé l'agencement des cloisons. Le devis qui a été accepté pour la somme de 5176.69 € concerne à la fois la salle Ducis et les transformations de l'accueil de l'écomusée. L'entreprise Meilleur est en cours de réalisation de l'espace sanitaires.

### Rénovation Mairie :

Prend connaissance de l'avancement de l'ouvrage

### Parking Est :

Des devis sont en cours pour l'herborisation du talus. La pose du bicouche s'effectuera la semaine prochaine

### Piste du Plan :

Le chantier s'est terminé avec l'ensemencement.

### Le Charbet :

L'entreprise Morand a achevé l'enrochement et le talutage au lieu dit l'Estellet. Le surplus de terre a permis d'élargir le virage et des camions de tout venant ont été apportés afin de consolider l'assise.

### Tri sélectif :

L'installation des conteneurs est en cours. Du fait de la suppression du massif de fleurs, le mur de soutènement de la route doit être repris.

### Contournement :

L'accès au lieu dit « La Balesse » doit être réalisé tel que la municipalité s'y est engagée en compensation du passage de la voirie chez un particulier.

L'estimation, dans le cadre du marché à bons de commande s'élève à 19 523 €

### Chemin des Crêtes :

Un aqueduc situé à proximité de la piste agricole des Jorets doit être repris : des fouilles et un enrochement seront réalisés. Le montant du chantier est estimé à 4933 €

## PLAN LOCAL d'URBANISME

Comme autorisé par l'Assemblée le 3 juillet dernier, le Cabinet Territoire a été retenu pour conduire les différentes transformations à intervenir dans le Plan Local d'Urbanisme Communal.

Le Conseil décide de procéder aux révisions et modifications simplifiées nécessaires à l'aménagement du territoire. Pour ce faire il décide, de notifier la présente procédure aux personnes publiques et de la mise en concertation auprès de la population.

## DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au transfert des fonds nécessaire à l'équilibre du programme de la route du Planay ainsi que sur les charges financières, du fait de la mise en place de l'emprunt dont une première échéance échoit en 2009.

## MICRO CRECHE

Madame Catherine GUERITE, médecin de la protection maternelle et infantile, a visité les locaux pressentis pour le projet d'agencement d'une micro-crèche.

Elle a approuvé la validité du projet et donné les indications nécessaires pour un aménagement optimal.

Une enquête est en cours afin de recenser les familles qui souhaitent bénéficier du service et en garantir la pérennité du projet.

## **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, d'une cession de bail commercial est soumise à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur son intention d'aliénation (commerce situé avenue des jeux Olympiques, dans le centre commercial Le Tavaillon)

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Diagnostic énergétique**

La Société ENERBAT, retenue par le Conseil Municipal en date du 02 septembre dernier, pour la mise en œuvre d'un bilan énergétique global, commencera par une réunion le 22 octobre avec les différents services concernés : mairie, SIVOM, régie RM, OT, pompiers....

### **Personnel communal**

- 1- Madame le Maire informe que l'écomusée sera ouvert tout l'hiver. La personne recrutée aura en charge l'accueil et l'animation, 50 % de son salaire est pris en charge par l'office du tourisme des Saisies.
- 2- Le Conseil approuve un réajustement qui doit intervenir pour régularisation de congés payés à Madame Sylvie Guyot. Le calcul porte sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 août 2009 et représente la somme le 3 429.88 €, dont une part est refacturée à la commune de Villard/Doron.
- 3- Le contrat de travail de Monsieur Bernardi Nicolas chargé du programme de balisage des sentiers est prolongé jusqu'au 31 octobre. Une convention doit intervenir afin que la charge salariale soit partagée à 30% pour la commune de Villard sur Doron et à 70% pour Hauteluce

### **Cantine scolaire**

Accepte de verser à Mme Sophie Allix, intendante du collège, l'indemnité de gestion des restaurants scolaires calculée selon le décret 82-979 du 19/11/1982, pour la somme de 441.65 €

### **Participation pour voies et réseaux**

Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du .... par lequel l'assemblée décidait de répercuter les frais occasionnés par les prolongations de réseaux, afin de répondre aux besoins d'urbanisme des particuliers, le Conseil fixe le montant de la participation de Monsieur JACOLIN Patrick selon la facture qui sera établie par ERDF.

### **Sentiers**

- 1- Dans le cadre de la création de pistes de VTT, il est nécessaire de procéder à l'abattage d'arbres sur le secteur de la Légette. Une autorisation de défrichement sera déposée auprès de la D.D.A.F. pour 2250 m<sup>2</sup> situés sur les parcelles C3044-1204-1541-1205 et AD 92 appartenant au SIVOM des Saisies.
- 2- Le Conseil charge Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Touristique Départementale, afin d'aider au financement des balisages de sentiers dans le cadre de la Charte Départementale de Balisage.
- 3- Le cabinet Orangenoir ayant remis un Avant Projet Définitif, dans le cadre des produits touristiques innovants, il convient d'apporter des réponses aux propositions qui ont été élaborées. Les choix devront être arrêtés pour ce qui concerne les sentiers à thèmes et aménagements divers à réaliser afin de donner une suite à l'étude.

### **Forêts**

Le Conseil Général peut apporter une aide dans le cadre de l'exploitation des chablis. Le Conseil Charge Madame le Maire de déposer une demande de subvention pour la valorisation du bois énergie.

**Cabines téléphoniques**

Orange informe la commune de la suppression de 8 cabines sur notre territoire.  
Un courrier sera adressé afin d'en conserver une au village et une à la station

**Animations pour la saison hiver**

Madame le Maire présente le calendrier des animations que la commissions animation vient de préparer pour la saison hiver 2009/2010 pour le village

**Agence Postale communale**

Le Conseil est informé qu'une allocation de 2886 € vient d'être allouée pour compenser les frais d'installation de l'agence postale dans les locaux de la mairie

**Régie des remontées Mécaniques**

L'assemblée prend connaissance des résultats de la régie des remontées mécaniques, dont le chiffre d'affaire de la saison hiver 2008-2009 présente une hausse moyenne de 1%

**AGENDA**

- *commission finances le 30 octobre à 17 heures*
- *Anniversaire du Barrage de la Girotte le 17 octobre prochain à l'Infernet.*
- *Repas des anciens le 11 octobre à la Salle Cristal*

*Le prochain conseil est fixé au **30 octobre 2009 à 20 heures (salle DUCIS)***